

Législature 2017-2021

Avril 2020 - Coronavirus

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°63

Suivi des messages votés, suivi de divers dossiers et fonctionnement de la Commune pendant le Coronavirus

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 02 concernant l'octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition de terrains en zone d'activité sous forme de DDP pour la présente législature** : comme cela a été annoncé dans la presse, l'entreprise PATAPROD Sàrl, créatrice de la Pataclette, va installer son site de production à Estavayer-le-Lac, sur un terrain de 3'000 m² en Zone artisanale Le Piolet. Nous vous remettons en annexe le communiqué de presse annonçant cette venue. Le DDP est en cours de rédaction et il sera signé prochainement ;
- **Message 61 concernant l'octroi d'une délégation de compétence pour une participation communale de CHF 495'320.00 à la société « nom à définir » en création, soit à hauteur de 40% du capital actions et pour la cession du terrain de 1'608 m² d'une valeur de CHF 265'320.00 en déduction de la participation communale** : comme cela a été annoncé dans la presse, c'est l'entreprise Viessmann (Suisse) SA, spécialisée dans les systèmes de chauffage industriels et de refroidissement, qui va venir s'installer sur le terrain précité. Nous vous remettons en annexe le communiqué de presse annonçant cette venue. La constitution de la société qui gèrera le terrain cédé par la commune est en cours ;
- **Message 67 concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 482'200.00 TTC pour l'assainissement du bassin de natation et des plages de la piscine du Stavia** : dans un premier temps, il était prévu de faire ces travaux cet été. Compte tenu de problèmes d'approvisionnement depuis l'Italie à cause du Coronavirus, il a été décidé de reporter ces travaux d'une année. Ils seront donc effectués en 2021 ;
- **Message 85 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires** : ce règlement a été approuvé en date du 10 février 2020 par la Direction de la santé et des affaires sociales. Il est en vigueur ;
- **Message 96 concernant l'avenant au Règlement scolaire de la Commune d'Estavayer** : ce règlement a été validé en date du 10 mars 2020 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il est donc en vigueur,
- **Message 98 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour financer des mesures d'accompagnement à la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations** : une offre a été adjugée à une entreprise de suisse-romande pour la commande de 65'000 récipients et caisses. Par contre, le délai de livraison est inconnu, les usines de production en Europe étant à l'arrêt en cette période de Coronavirus. La date d'entrée en vigueur du concept prévue initialement au 1^{er} juin sera adaptée selon l'évolution de la situation et les organisateurs de manifestations seront informés en temps utile.

Nous pouvons également vous donner les informations suivantes sur différents dossiers communaux :

- **5G** : le sujet a été abordé à plusieurs reprises lors de séances du Conseil général. Le Conseil communal a rencontré à deux reprises Swisscom depuis le début des débats en lien avec la 5G, en avril 2019 et en février 2020, afin d'obtenir des informations sur les antennes modifiées ou en phase de l'être et afin de demander l'organisation d'un débat contradictoire sur la question pour que chaque citoyen puisse se faire une libre opinion. Il s'avère que Swisscom n'organise plus de séances publiques sur la 5G car, selon ses dires, elles sont cannibalisées par des extrémistes. Swisscom accepte par contre de faire des séances pour les riverains présents dans le périmètre d'opposition de leurs projets (834.85 mètres) avec contrôle des présences. Il y a aussi un flou au niveau fédéral avec la Confédération qui a attribué des concessions pour couvrir le territoire et qui a retardé à une date indéterminée ses directives sur la 5G. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé, en l'état actuel des connaissances concernant la 5G, de ne plus accepter l'implantation de nouvelles antennes sur ses bâtiments communaux. De plus, dans le cadre des travaux concernant les PAL, elle va réfléchir à interdire les antennes dans certaines zones sensibles ;
- **Extension des bureaux du Service du territoire et de l'environnement** : comme cela a été communiqué par courriel à tous les Membres du Conseil général le 17 mars 2020, lors de la séance du Conseil général de mars qui a été annulée, un message devait être présenté pour des travaux de transformation et d'agrandissement des locaux des Services du territoire et de l'environnement, Grenette-Bastians 1. Dans l'attente du vote sur l'octroi de ce crédit de CHF 250'000.00, les travaux projetés seront mis à l'enquête pour ne pas perdre trop de temps ;
- **Arrêt de bus de Montbrelloz** : en date du 9 décembre 2015, l'assemblée communale de Vernay a voté un crédit d'investissement de CHF 70'000.00 TTC pour la réalisation d'une aire de retournement et d'un arrêt de bus TPF sur la place jaune au centre du village de Montbrelloz. Ce projet n'a pas été réalisé. Aujourd'hui un autre projet d'arrêt de bus TPF sur le même secteur est à l'étude (arrêt de bus pour l'école de Montbrelloz). Cet équipement devrait être mis en service pour la rentrée scolaire de septembre 2021. Renseignements pris auprès du Service des communes, comme le projet actuel est très similaire au projet initial et que le montant décidé initialement ne change pas d'affectation (chapitre 620 Routes communales), il n'y a pas lieu de resoumettre cet objet à décision du Conseil général. Par contre, si le projet retenu dépasse financièrement le budget prévu initialement (CHF 70'000.00 TTC), il y aura obligation de le soumettre au législatif, considérant qu'il s'agit d'un crédit complémentaire. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal va aller de l'avant avec le projet d'arrêt de bus pour l'école de Montbrelloz.

Le Conseil communal décide aussi de cette communication pour informer le Conseil communal de différents éléments en lien avec la crise sanitaire du Coronavirus :

- **Fonctionnement du Conseil communal** : depuis le début de la crise, le Conseil communal siège deux fois par semaine pour pouvoir prendre rapidement des décisions, notamment en lien avec les ordonnances et directives provenant de la Confédération et du Canton. M. Chassot, Syndic, participe comme délégué de l'Association des communes fribourgeoises aux séances de l'Organe de conduite cantonal (OCC) alors que Mme Schwarzentrub, Conseillère communale, participe aux séances de l'Organe de conduite broyard (OCB) ;
- **Fonctionnement du Conseil général** : comme cela a été communiqué par courriel aux Membres du Conseil général le 20 mars 2020, les séances des législatifs communaux sont suspendues jusqu'à nouvel avis. Le délai pour faire valider les comptes communaux 2019 a été repoussé de fin mai à fin septembre 2020. Un nouveau planning est en cours de finalisation pour la révision de ces comptes qui pourront être présentés soit lors de la séance extraordinaire du Conseil général prévue provisoirement le mardi 23 juin 2020, soit lors de la séance du Conseil général du mardi 15 septembre 2020 ;

- **Fonctionnement des services communaux** : le Conseil communal a adapté le fonctionnement de son administration aux directives cantonales et fédérales. Les personnes à risque restent à la maison et effectuent du télétravail dans la mesure du possible. Les structures d'accueil (crèche et AES) sont ouvertes pour accueillir les enfants des parents œuvrant dans les domaines d'activité nécessaires à la gestion de la crise. Plusieurs prestations communales continuent d'être fournies (évacuation des déchets, piquet téléphonique et par courriel, approvisionnement et évacuation des eaux, etc.). Le télétravail a été institué là où cela était possible et des aménagements ont été pris pour réduire au maximum le nombre de collaborateurs présents en même temps à leur place de travail. Une demande de RHT (chômage partiel) a été déposée pour les secteurs où cela était possible pour atténuer l'impact financier de la crise ;
- **Ainés et Bénévoles** : face au Coronavirus, le Conseil communal a décidé d'être proactif face à sa population la plus à risque, ses aînés de 65 ans et plus. C'est ainsi que les services communaux ont eu un contact individuel avec les plus de 1600 aînés de la Commune et que plus de 230 demandes d'aides ont été prises en charge par un groupe de bénévoles. Nous vous remettons en pièce-jointe le communiqué de presse qui résume cette action ;
- **Manifestations** : le Coronavirus a bien sûr un impact sur les manifestations qui ont toutes été annulées au moins jusqu'en juin. Le Conseil communal a pris note avec regret de ces annulations et a décidé, comme soutien aux organisateurs, de ne pas facturer de dédit pour les annulations de réservation d'infrastructures communales ;
- **Tour de Romandie** : le Tour de Romandie 2020 a été annulé et avec lui, l'étape en boucle prévue à Estavayer le 1^{er} mai 2020. La Commune s'est montrée intéressée sur le principe à organiser cette étape lors du Tour de Romandie 2021 qui devrait reprendre le parcours prévu pour 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
Eric Chassot

Conseiller communal responsable : Eric Chassot, Syndic

Aux représentants des médias

Communiqué de presse

L'ENTREPRISE PATAPROD Sàrl, CRÉATRICE DE LA PATALETTE® VA INSTALLER SON NOUVEAU SITE DE PRODUCTION A ESTAVAYER-LE-LAC

Estavayer-le-Lac, le 10 mars 2020 – La Commune d'Estavayer va accueillir le site de production de l'entreprise PATAPROD Sàrl sur un terrain de 3'000 m² en Zone artisanale Le Piolet.

La Commune d'Estavayer est fière d'annoncer la venue sur son territoire de l'entreprise PATAPROD Sàrl. Cette entreprise propose un produit novateur de fingerfood, la Pataclette®. Il consiste en des demi-pommes de terre évidées et remplies de fromage suisse AOP. Ces produits ont pu notamment être dégustés à la Fête des Vignerons ou plus récemment dans la région au Comptoir Broyard. *« Nous étions à l'étroit dans nos locaux actuels de la Croix-sur-Lutry et nous cherchions des terrains pour y installer notre premier site de production. Nous avons saisi l'opportunité d'Estavayer-le-Lac. »* informe M. Adrien de Meyer, Directeur général de l'entreprise FOODISFACTION SA, société mère de PATAPROD Sàrl qui est active dans le développement du produit, de la marque et du marché. FOODISFACTION SA prévoit d'établir son siège dans la Zone artisanale Le Piolet dans les 5 ans. Elle y construira un bâtiment administratif pour accueillir ses équipes de marketing, direction générale, recherche et développement, etc.

L'entreprise cherchait un lieu pour y installer son site de production, et à terme, l'ensemble de ses activités. Suite à des contacts avec la Commune, ce site pourra voir le jour sur un terrain de 3'000 m² situé dans la Zone artisanale Le Piolet à Estavayer-le-Lac. Un DDP d'une durée de 50 ans va être conclu entre les parties. Une dizaine d'emplois seront créés dans un premier temps. *« La venue de cette entreprise innovante, qui s'additionne à l'arrivée récemment annoncée de deux autres entreprises, démontre l'attractivité d'Estavayer. Ces implantations sont positives pour le développement économique de la Commune. »* annonce le Syndic d'Estavayer, Eric Chassot.

La COREB est également en phase de contribuer à la venue de PATAPROD Sàrl dans la Broye en analysant actuellement une demande de soutien au travers de son Fonds de développement régional. *« PATAPROD Sàrl est une entreprise jeune et dynamique en pleine expansion, active dans l'agroalimentaire. Elle a à cœur de mettre en valeur des produits du terroir et s'intégrera parfaitement dans le tissu économique local et régional »* souligne Pierre-André Arm, Directeur de la COREB.

Le projet de construction paraîtra dans la Feuille officielle de ce vendredi.

Informations : M. Adrien de Meyer, Directeur FOODISFACTION SA, 079 213 34 44
M. Eric Chassot, Syndic d'Estavayer, 079 450 73 14
M. Justine Fontana, Chargée de projet COREB, 026 663 90 80

Aux représentants des médias

Communiqué de presse

L'ENTREPRISE VIESSMANN (SUISSE) SA, SPECIALISEE DANS LES SYSTEMES DE CHAUFFAGE, INDUSTRIELS ET DE REFRROIDISSEMENT, VA OUVRIR UNE SUCCURSALLE A ESTAVAYER-LE-LAC.

Estavayer-le-Lac, le 4 février 2020 – La Commune d'Estavayer va accueillir dans sa Zone artisanale Le Piolet une succursale de l'entreprise Viessmann (Suisse) SA, un des principaux fabricants internationaux de systèmes de chauffage, industriels et de refroidissement. L'entreprise va louer des locaux neufs qui seront construits par une société immobilière dont la Commune sera actionnaire.

Au printemps 2018, l'entreprise Viessmann (Suisse) SA a contacté la COREB pour l'aider à trouver des terrains industriels dans la Broye pour l'extension de son entreprise. La COREB a alors sollicité la Commune d'Estavayer. La Commune n'ayant pas de local industriel à mettre à disposition, l'idée de construire des locaux en collaboration avec des privés par le biais d'une société immobilière a émergé. Le principe de constitution de cette société immobilière dont la Commune sera actionnaire à hauteur de 40% a été validé par le Conseil général en novembre 2018. « *Ce projet est une première pour notre Commune mais il part de l'idée que nous devons être proactifs de manière à favoriser l'implantation d'entreprises dans notre Commune* » informe le Syndic André Losey.

L'entreprise Viessmann (Suisse) SA s'installera dans des locaux dont la construction sera mise à l'enquête ce vendredi dans la Feuille Officielle. « *La Commune d'Estavayer est idéalement située pour y installer une succursale et nous avons pu participer aux discussions pour l'aménagement des locaux qui correspondront totalement à nos besoins. A terme, 10 à 15 personnes travailleront sur le site d'Estavayer-le-Lac* », précise Monsieur Joseph Miracola, Directeur régional de Viessmann (Suisse) SA.

Le projet de construction verra le jour sur une parcelle de 1'608 m², actuellement propriété de la Commune, et située dans la zone artisanale Le Piolet. « *Nous allons construire un bâtiment contenant non seulement les locaux nécessaires à Viessmann (Suisse) SA, mais aussi une surface administrative disponible à la location et un appartement* » explique Alexandre Vonlanthen, Associé dans l'entreprise Scobi Sàrl qui a collaboré à la réalisation des plans du projet.

La COREB, qui a joué le précieux rôle d'intermédiaire, est très heureuse de l'issue positive de ce dossier. « *Nous nous réjouissons de la mise en place de ce partenariat public-privé qui a permis la venue de l'entreprise Viessmann (Suisse) SA et la création d'emplois dans La Broye* » souligne Pierre-André Arm, Directeur de la COREB.

Informations :
M. Joseph Miracola, Directeur Viessmann (Suisse) SA, 079 406 16 50
M. Alexandre Vonlanthen, Associé Scobi Sàrl, 079 600 92 48
M. André Losey, Syndic, 079 653 39 94
M. Pierre-André Arm, Directeur de la COREB, 079 487 30 86

CONSEIL COMMUNAL

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00

commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch

Aux représentants des médias

Communiqué de presse

COVID19 – TOUS LES AINÉS DE LA COMMUNE ONT ÉTÉ CONTACTÉS PERSONNELLEMENT ET PLUS DE 230 D'ENTRE EUX SONT PRIS EN CHARGE PAR DES BENEVOLES.

Estavayer-le-Lac, le 3 avril 2020 – La Commune d'Estavayer a pu avoir un contact personnel avec tous les aînés de la Commune en un temps record. Les personnes ayant besoin d'aide ont pu être mises en contact avec des groupes de bénévoles pour différents services. Le Conseil communal salue le réseau d'entraide et la solidarité qui se sont mis en place en cette période de crise sanitaire.

Face au Coronavirus, le Conseil communal a décidé d'être proactif face à sa population la plus à risque, ses aînés de 65 ans et plus. C'est ainsi que le 20 mars 2020, un courrier personnel a été envoyé aux plus de 1600 aînés de notre Commune en demandant à chacun de contacter personnellement l'Administration communale pour donner des nouvelles et informer d'un éventuel besoin d'aide. Plus de 1300 aînés se sont annoncés spontanément à la Commune par téléphone ou par courriel entre le 23 et le 27 mars 2020. Sur les quelques 300 aînés restant, environ 270 ont été contactés personnellement entre le 30 mars et le 31 mars et dès le 1^{er} avril, notre Police communale s'est rendue chez la trentaine de personnes qui n'avait pas donné de nouvelles.

Cette démarche, appréciée par les aînés, s'est avérée utile et nécessaire puisque plus de 230 personnes (un peu moins de 15%) ont demandé de l'aide, essentiellement pour des courses ou la gestion de leurs déchets mais aussi pour d'autres services comme des paiements ou bénéficier d'un contact régulier pour des discussions et du réconfort.

Toutes ces personnes ont été orientées vers un groupe de bénévoles qui s'est spontanément mis à disposition pour les prendre en charge. Il s'agit :

- De l'Amicale villageoise de Vuissens ;
- De la Jeunesse de Murist ;
- De la Jeunesse Font-Châbles-Châtillon ;
- De la Jeunesse Forel-Autavaux-Montbrelloz ;
- De la Jeunesse Bussy-Morens-Rueyres-les-Prés-Sévaz ;
- D'EstaSympa ;
- D'un Groupe d'entraide d'Estavayer-le-Lac constitué spécialement pour aider en cette période de crise.

Ces groupes de bénévoles, dont les coordonnées se trouvent sur le site internet de la Commune, ne sont pas disponibles uniquement pour les aînés mais peuvent être contactés par toutes les personnes ayant besoin d'aide. La Commune peut également être contactée en cas de besoin.

Le Conseil communal tient à remercier chaleureusement tous ces bénévoles, mais aussi son personnel communal pour la mise en place de cette action. Il remercie aussi tous les citoyens qui contribuent à la bonne marche de la société en cette période tourmentée, que ce soit en respectant les normes de l'OFSP, en s'occupant de proches, en continuant de travailler ou en étant solidaires.

Informations : M. Eric Chassot, Syndic, 079 450 73 14
M. Lionel Conus, Secrétaire général, 079 431 95 52